



AVIS A. 878

DU CONSEIL WALLON DE L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES

RECOMMANDATION A LA MINISTRE WALLONNE DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EGALITE DES CHANCES, VISANT A SOUTENIR LA CREATION D'UNE CELLULE DEDIEE AUX QUESTIONS DE GENRE EN MATIERE DE SANTE AU SEIN DU SPF SANTE PUBLIQUE

Remarque :

En date du 18 juin 2007, cette recommandation a été présentée au Bureau du CESRW afin d'y être entérinée. Le présent document a été ratifié par les organisations syndicales. Les organisations patronales ont, pour leur part, décidé de ne pas ratifier la recommandation du CWEHF, estimant d'une part que la question traitée relève du niveau fédéral et pointant d'autre part le risque que la position du CWEHF aille à l'encontre d'une approche globale des politiques de santé.

Le 18 juin 2007

1. CONTEXTE

- Alerté par différentes problématiques mises en avant lors d'une conférence organisée en 2004 sur le thème de la santé, le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB) a manifesté le souhait que soit créée une cellule «Santé des femmes» au sein du Service Public Fédéral Santé publique, cellule qui s'occuperait plus spécifiquement des enjeux liés à la santé des femmes en Belgique.
- Le CFFB a ensuite pris contact avec les Ministres compétents en matière de santé aux différents niveaux de pouvoir afin de les sensibiliser à l'importance de la prise en compte du genre dans les politiques de santé et de leur soumettre l'idée de créer cette cellule «Santé des femmes» au niveau fédéral. Le projet a pu être présenté aux cabinets des Ministres Rudy DEMOTTE, au niveau fédéral, et Christiane VIENNE et Benoît CEREXHE, aux niveaux régionaux. Toutes les femmes parlementaires fédérales ont également été informées de la proposition du CFFB. Suite à ces démarches, une proposition de résolution¹ relayant le projet du CFFB a été déposée en mars 2007 au Sénat par cinq Sénatrices. Cette proposition de résolution n'a toutefois pu aboutir avant la fin de la présente législature.
- Concernant plus particulièrement la rencontre du CFFB avec la Ministre Christiane VIENNE, en charge de la santé pour la Région wallonne, il semble que cette dernière ait marqué un intérêt pour le projet de création d'une cellule «Santé des femmes», bien qu'elle ne puisse évidemment engager le fédéral quant à la mise en place d'un tel outil. La Ministre a également invité le CFFB à prendre contact avec le CWEHF, afin que celui-ci examine la pertinence d'un tel projet, au vu des données dont il dispose.
- Respectant le souhait de la Ministre VIENNE, le CFFB a dès lors contacté le CWEHF en vue de lui faire part de son projet. Le 26 février 2007, lors d'une de ses réunions mensuelles, le CWEHF a reçu Mme Anne-Marie SACRE-BASTIN, Présidente de la Commission Santé du CFFB. Suite à l'intervention de Mme BASTIN et à un échange de vues, le CWEHF a décidé de formaliser sa position sur ce dossier dans une recommandation adressée à la Ministre VIENNE.
- La présente recommandation a été adoptée par le CWEHF lors de sa réunion du 4 juin 2007. En date du 18 juin 2007, elle a été présentée au Bureau du CESRW afin d'y être entérinée. Elle y a été ratifiée par les organisations syndicales. Les organisations patronales ont, pour leur part, décidé de pas ratifier la recommandation du CWEHF, estimant d'une part que la question traitée relève du niveau fédéral et pointant d'autre part le risque que la position du CWEHF aille à l'encontre d'une approche globale des politiques de santé.

¹ Doc. Sénat 3-2103/1, session 2006-2007, 6 mars 2007, Proposition de résolution relative à la prise en compte de la dimension du genre en matière de santé et à la création d'une cellule «Santé des femmes» auprès du Service Public Fédéral Santé publique, déposée par Mme Nathalie de T'SERCLAES et consorts (Mmes Clotilde NYSENS, Anne-Marie LIZIN, Sabine de BETHUNE et Fauzaya TALHAOU).

2. EXPOSE DU DOSSIER

2.1. Des différences hommes-femmes en matière de santé

Les hommes et les femmes ne connaissent pas les mêmes réalités en matière de santé. Ce constat a plusieurs fois été mis en évidence.

Le couple de médecins français Carole et Daniel SERENI, à travers l'ouvrage «*On ne soigne pas les hommes comme les femmes*», met notamment en exergue des problématiques telles que les différences entre hommes et femmes face à la douleur et aux problèmes de santé mentale, la recherche médicale effectuée majoritairement sur les hommes, la sous-estimation de l'ampleur des maladies cardio-vasculaires chez les femmes, les différences entre hommes et femmes dans l'accoutumance au tabac etc.

Les Enquêtes de Santé par Interview menées par l'Institut scientifique de santé publique vont dans le même sens. Les derniers résultats de l'Enquête Santé 2004 démontrent qu'il existe de réelles disparités entre les hommes et les femmes au niveau de certaines maladies; les femmes étant par exemple davantage touchées que les hommes par des pathologies telles que la migraine, la polyarthrite, la dépression, l'anorexie etc.

2.2. Des recommandations internationales

Aussi bien l'Organisation Mondiale de la Santé que le Conseil de l'Europe se sont penchés sur la problématique de la prise en compte, dans les actions de santé, des différences entre hommes et femmes. Les Gouvernements nationaux ont dès lors été invités à prendre des mesures visant à élaborer des politiques et des stratégies qui répondent aux besoins spécifiques des hommes et des femmes.

Plusieurs pays étrangers se sont déjà engagés dans cette voie : Irlande, Espagne, Canada... A ce jour, rien de tel n'a été entrepris en Belgique.

2.3. La proposition de créer une cellule «Santé des femmes» au sein du SPF Santé publique

Parmi les différentes propositions du CFFB en vue de mieux prendre en compte les différences hommes-femmes dans les politiques de santé, figure donc l'idée de créer une cellule «Santé des femmes» au sein du SPF Santé publique. Bien que le statut exact de cette cellule n'ait pas encore été arrêté (s'agira-t-il d'un service administratif interne au SPF Santé publique, d'une plate-forme fédérale, d'un Conseil consultatif dépendant du SPF Santé, ... ?), le CFFB souhaite qu'elle soit le centre de référence pour toutes les questions liées à la santé des femmes en Belgique. S'appuyant sur les compétences d'experts universitaires, de représentant-es des Communautés et Régions, de l'INAMI ou encore du milieu associatif, cette cellule aurait pour mission de conseiller le pouvoir politique dans l'élaboration de ses programmes de santé, dans la mise en œuvre de ses projets ou encore dans la préparation de la législation. Elle aurait en outre pour mission de constituer des réseaux entre les différents acteurs impliqués dans le secteur de la santé (universités, instituts de santé publiques, associations...).

3. RECOMMANDATION

Au vu de ce qui précède, le CWEHF rejoint les préoccupations du CFFB et considère qu'il est en effet indispensable de tenir compte des réalités spécifiques vécues par les hommes et les femmes dans les politiques de santé.

3.1. Création d'une cellule spécifique au SPF Santé publique

A propos de la création d'une **cellule** spécifique au sein du SPF Santé publique, le CWEHF soutient globalement la proposition du CFFB, bien que différentes modalités relatives à cet outil doivent encore être précisées. Le CWEHF souhaite, à cet égard, faire part des éléments suivants :

3.1.1. Sur la dénomination de la cellule : une cellule «Genre et santé» plutôt qu'une cellule «Santé des femmes»

Le projet présenté par le CFFB vise la création d'une cellule dénommée «Cellule Santé des femmes». De son côté, le CWEHF plaide davantage pour la mise en place d'une **cellule «Genre et Santé»**, les missions de celle-ci ne se limitant pas aux problèmes de santé des femmes, mais développant plutôt **une approche différenciée selon les sexes qui tienne compte des inégalités existantes**. Le CWEHF estime en effet que la prise en compte des spécificités des femmes et des hommes permet d'appréhender la thématique santé dans son ensemble, en mettant en perspective les inégalités constatées. En outre, pour le CWEHF, il va de soi que cette approche conduira inévitablement à mettre l'accent sur certains problèmes spécifiques des femmes.

3.1.2. Sur la pertinence d'un tel outil pour les compétences régionales en matière de santé

Considérant qu'une approche sexuée des politiques de santé s'avère indispensable dans toutes leurs dimensions (recherche, mesures préventives, mesures réparatrices...), le CWEHF estime qu'une cellule dédiée aux questions de genre s'avère tout à fait **pertinente** quelles que soient les compétences considérées, et donc y compris **pour les compétences régionales** en matière de santé.

3.1.3. Sur la localisation de la cellule au niveau fédéral

Compte tenu du morcellement des compétences en matière de santé entre les différents niveaux de pouvoir, le CWEHF considère que le fédéral est l'échelon le plus adéquat pour l'installation de cette cellule. Néanmoins, le CWEHF insiste vivement pour que la mise en place d'un tel outil se fasse en parfaite synergie avec les niveaux régionaux et communautaires. Il considère en effet qu'il est indispensable d'instaurer **une large concertation** avec les différents acteurs intervenant en matière de santé au niveau des entités fédérées.

Par ailleurs, le CWEHF estime qu'une fois mise en place, cette cellule aura, **pour les missions qui lui seront confiées**, un réel **rôle de coordination** à jouer en vue de mettre en réseau les différents acteurs (associatif, universités, administrations...) issus des différents entités du pays.

En conclusion, considérant que la Région wallonne est concernée, via les compétences qu'elle exerce en matière de santé, par la mise en place éventuelle d'une cellule spécifique au sein du SPF Santé publique, le CWEHF demande à la Ministre wallonne de la Santé, l'Action sociale et de l'Égalité des chances, de soutenir cette initiative si celle-ci devait se préciser au niveau fédéral, et ce, selon les modalités précisées aux points 3.1.1. et 3.1.3.

3.2. Autres mesures

Outre la création d'une cellule spécifique au SPF Santé publique, le CWEHF, à l'instar du CFFB et des Sénatrices ayant déposé une proposition de résolution, estime que d'autres **facteurs** sont également **importants** dans le présent débat, dont notamment :

- la nécessité de disposer de **données sexuées** et fiables permettant de comparer de **manière objective** les réalités des hommes et des femmes en matière de santé. Bien que de réels progrès aient été engrangés en la matière, à travers notamment une ventilation par sexe des résultats de l'Enquête de Santé par Interview, le CWEHF plaide pour une systématisation de cette pratique dans toutes les études et recherches;
 - le développement de **programmes de recherche** qui tiennent compte des **facteurs socio-économiques** et **environnementaux**; ces éléments ayant, au-delà de facteurs purement biologiques, une influence déterminante sur l'état de santé des hommes et des femmes;
 - la mise en place de **politiques de prévention et de promotion de la santé** qui tiennent compte des différences entre les sexes; les hommes et les femmes n'étant pas toujours réceptifs aux mêmes arguments ou angles d'approche;
 - **l'implémentation de politiques de santé** adaptées aux réalités des hommes et des femmes.
-